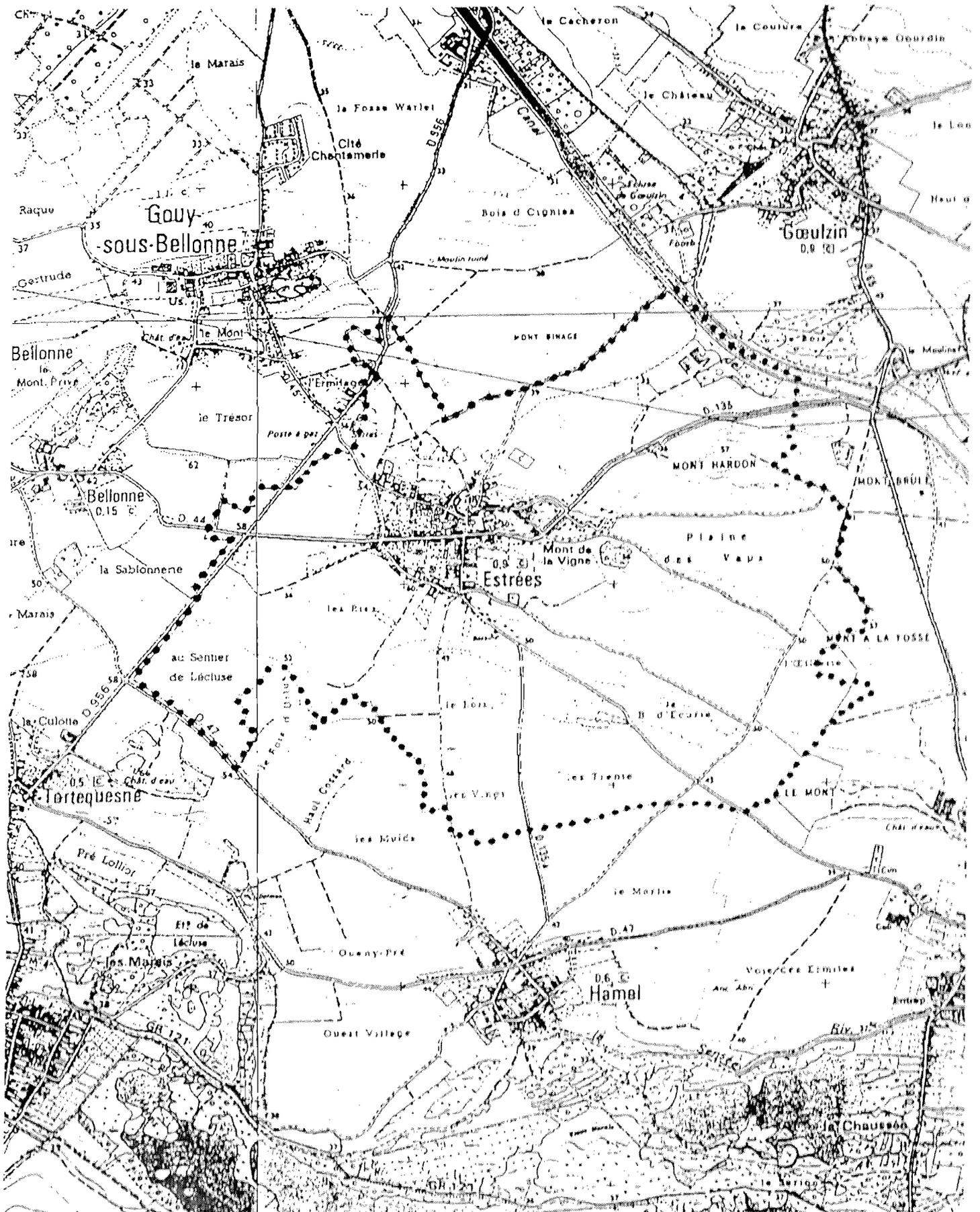


COMMUNE D'ESTREES
CANTON D'ARLEUX

PROGRAMME D'ETUDE
AMELIORATION DU CADRE DE VIE



TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

PRESENTATION DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Commune de 1025 habitants située sur le plateau à une dizaine de kilomètres au Sud de Douai, Estrées connaît depuis quelques années une forte poussée démographique.

Basée sur une économie essentiellement rurale, elle s'est progressivement vue accueillir un habitat et une population de type résidentiel dont le flux migratoire professionnel s'oriente surtout vers Douai et Cambrai.

Soucieuse d'adapter les structures villageoises à de nouveaux besoins et modes de vie plus "urbains", la municipalité a décidé d'intervenir activement, sur son cadre de vie, avec un triple objectif :

- 1/ Modifier la fonctionnalité des espaces publics existants.
- 2/ Créer de nouveaux lieux répondant mieux aux pratiques quotidiennes actuelles.
- 3/ Assurer la qualité de ce cadre de vie à travers la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de la commune.

L'étape préalable à cette réflexion consiste en l'établissement d'un document programme établi avec le C.A.U.E.

Dans le processus de l'étude, le travail attendu ensuite par l'équipe de maîtrise d'oeuvre communale consistera à :

I - Préciser exactement la définition des enjeux communaux et objectifs à atteindre en accord avec le programme intercommunal préalablement fixé.

Cette première étape sera appuyée par un document fixant définitivement l'ensemble des directives d'aménagements à suivre.

II - La deuxième étape consistera en une analyse critique des sites sur la base d'informations diverses existantes (études paysagères, touristiques, architecturales, historiques locales...) qu'il conviendra de collecter auprès du maître d'ouvrage, d'associations, de particuliers,...

- grâce à un examen visuel permettant notamment de définir l'usage réel des lieux : fêtes, marchés, sorties d'écoles...
- à l'aide d'un recensement des atouts et caractéristiques actuels existants à exploiter

A cette étape le maître d'oeuvre pourra, en s'appuyant sur ces données, formaliser l'ensemble du programme tout en démontrant ou infléchissant certains points, au moyen de schémas, croquis, esquisses.

Ces derniers documents doivent alors permettre au maître d'ouvrage d'arrêter ses choix d'aménagement.

Il pourra être demandé à ce stade au maître d'oeuvre de présenter son travail sous des formes diverses : expositions, manifestations communales, démonstrations... dans le but d'associer les partenaires (D.D.E. - D.V.I. - E.D.F...) et notamment les habitants à l'oeuvre communale.

Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met par ailleurs, à la disposition des équipes enseignantes, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "L'Ecole des Passemurailles".

III - Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées par la commune, le maître d'oeuvre précisera si nécessaire la nature de certains travaux sous forme d'A.P.S.

Il aidera ensuite la commune à établir son **programme pluriannuel de travaux** en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité
- l'urgence (sécurité...)
- les opportunités (réfection assainissement, voirie, électricité,...)
- le coût
- ...

LES THEMES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DE CE PROGRAMME SONT LES SUIVANTS :

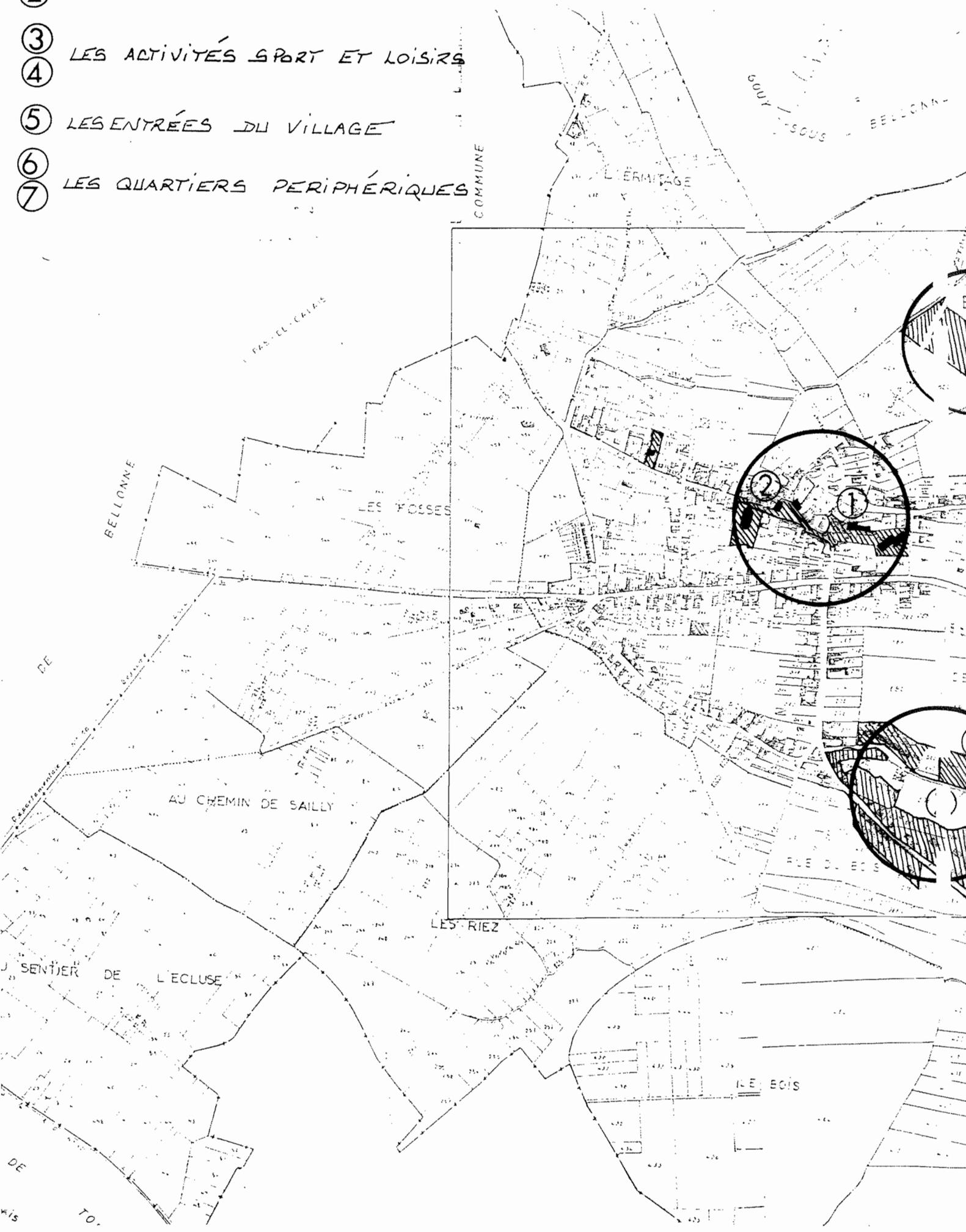
1 - Revitaliser le centre du village en adaptant les espaces équipements communaux aux besoins des habitants.

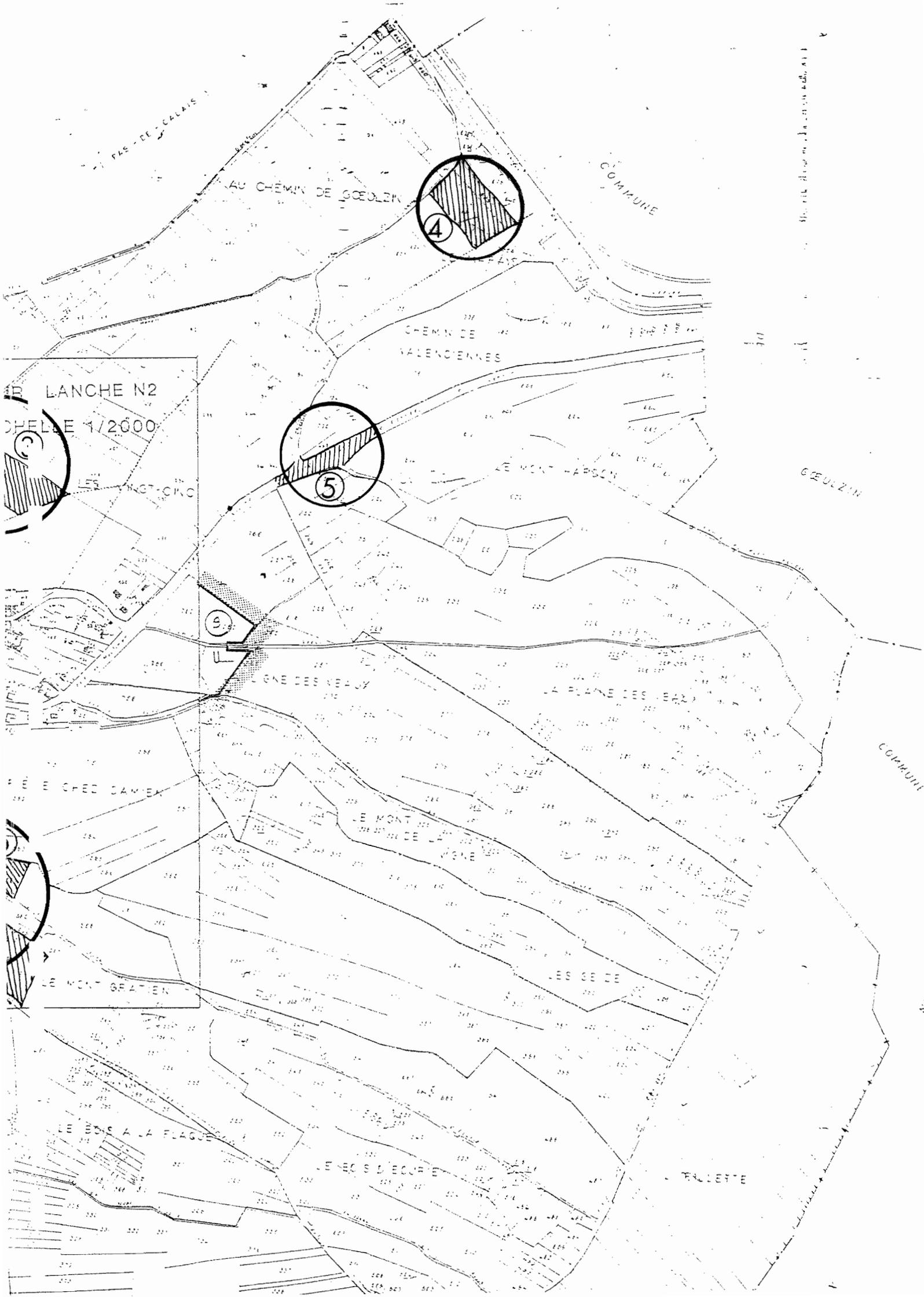
2 - Soigner l'identité de la commune en restaurant, rénovant, mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel, en prenant soin d'intégrer les parties récentes du village à sa structure originelle.

3 - Diversifier les activités de loisirs dans la commune pour répondre à une attente de la part des différentes générations présentes (enfants : espaces de jeu, sport, adultes : lieux de promenade, de repos, ...)

LIEUX ET ZONES D'INTERVENTION

- ① LE CENTRE DU VILLAGE
- ② LES ACTIVITÉS SPORT ET LOISIRS
- ③ LES ENTRÉES DU VILLAGE
- ④ LES QUARTIERS PERIPHÉRIQUES
- ⑤
- ⑥
- ⑦

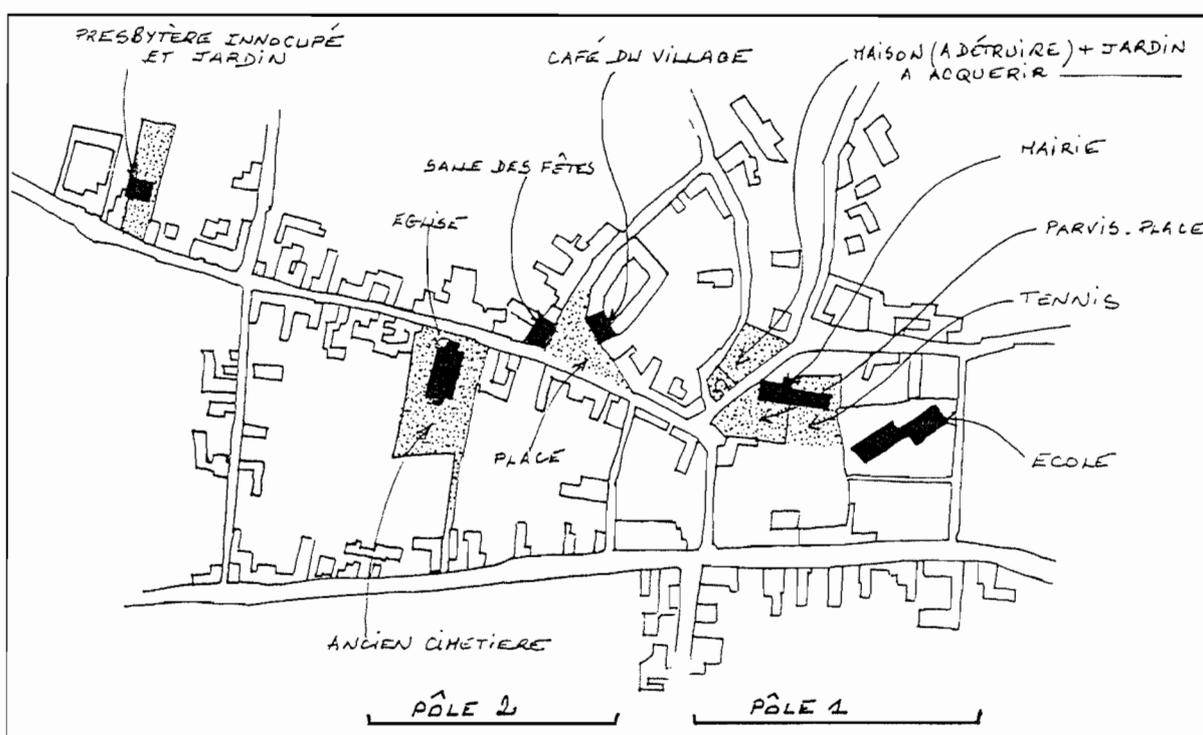




REVITALISER LE CENTRE DU VILLAGE

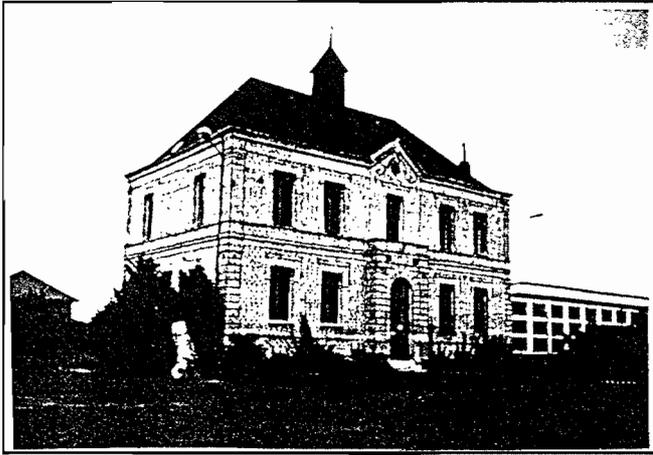
La municipalité affirme la volonté de développer les lieux et équipements à usage collectif dans un but de dynamisation communale.

Certaines de ces actions peuvent contribuer à réaffirmer la centralité du village : locaux associations installés dans certaines salles de la mairie, centre aéré à implanter dans le centre, vocation à trouver pour l'ancien presbytère,....



Pour jouer leur plein rôle, l'ensemble de ces intentions devront s'intégrer judicieusement au centre du bourg composé de deux pôles institutionnels distincts :

- Le pôle Mairie/ Ecole/ Tennis
- Le pôle salle des fêtes / Eglise



Le pôle de la mairie, regroupe plusieurs activités telles que le sport (tennis), les réunions (mairie, associations), l'école, susceptibles de modifier la fréquentation du lieu en tout moment.



Le problème actuel réside dans l'organisation du parvis, des stationnements nécessaires, et des flux et accès piétons aux divers points d'activité.

Le bâtiment de la mairie, situé sur les hauteurs du village, régit, par sa masse imposante, la place qui l'entoure, mais aussi le bourg tout entier puisqu'il est repérable de très loin.

A l'échelle de la place, l'unité du parvis pourrait être réaffirmée grâce à deux interventions en particulier :

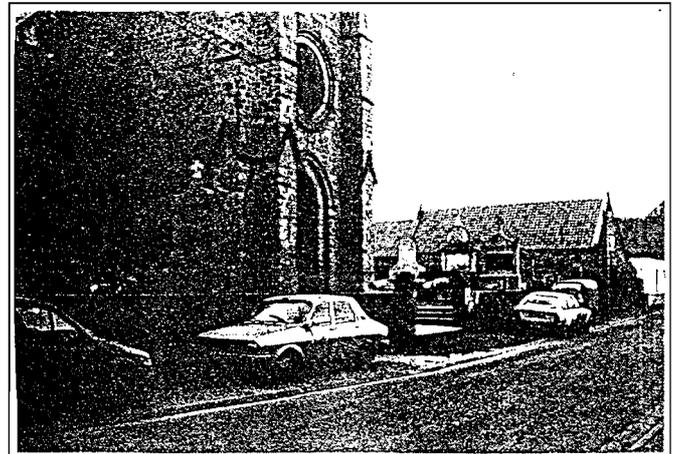
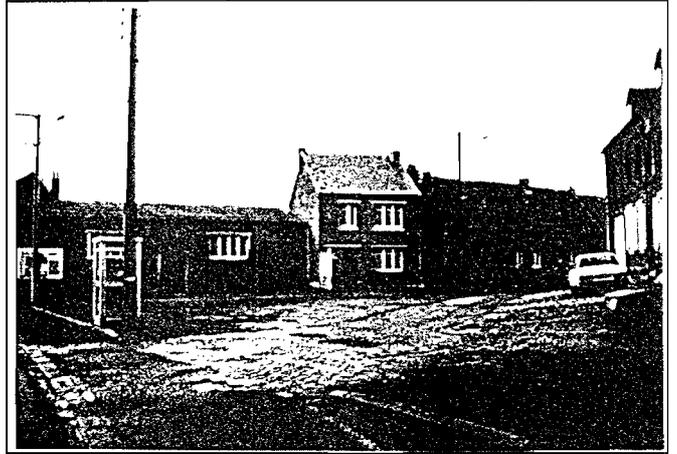
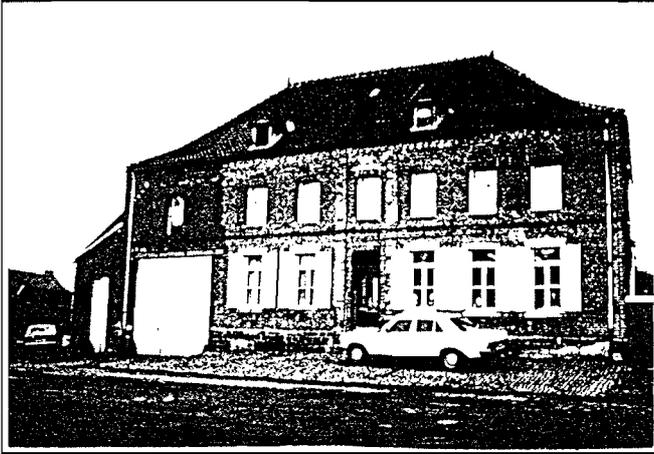


- isoler la vue depuis la place sur les tennis et le bâtiment adjacent à la mairie (ceux-ci n'étant pas du même registre que la mairie elle-même).

- chercher à dégager le parvis du stationnement (la municipalité est en cours d'acquisition d'un terrain latéral à la place dont une partie, au moins, pourrait servir à cet effet).

Les relations entre tennis, école, et mairie, sont aussi à revoir.

Le groupe scolaire accessible par une petite ruelle située derrière la mairie, mériterait d'y être plus franchement rattaché. La création d'un cheminement piéton pour les écoliers, passant le long des tennis, serait une façon de résoudre cet enclavement.



Le pôle constitué de la salle des fêtes et de l'église se positionne comme l'actuel centre vivant de la commune.

Son animation provient non seulement des institutions présentes mais aussi du café situé dans la bâtisse dominante de la place.

Le bâtiment de la salle des fêtes, construction récente d'aspect peu attrayant, n'a de mérite que de refermer un des côtés du triangle de la place.

L'église quant à elle, physiquement éloignée de la place, s'y intègre pourtant du point de vue visuel comme fonctionnel (réserve de stationnements)

Ce lieu actuellement désorganisé, conserve néanmoins le charme de son ancienneté.

Pour assurer pleinement son rôle de centre vital, son réaménagement devra sans doute passer par un double objectif :

1 - Répondre aux besoins de fonctionnalité du site :

- Forte demande en parkings (église et salle des fêtes)
- Adaptation de l'espace à des moments de forte fréquentation (fêtes, ducasses, ...)
- Gestion des flux piéton et automobile (venant de la rue des Catillons).

2 - Préserver et mettre en valeur l'aspect traditionnel de cette place comme centre d'apparat, ou " vitrine" du village :

- Travail d'intégration des façades (salle des fêtes et maison privée attenante)
- Enterrement des réseaux (E.D.F, P.T.T)
- Adaptation d'éléments tels que cabine téléphonique, et abribus à l'esprit du lieu.
- Dégagement et ouverture du devant de l'église sur la rue (par déplacement de caveaux à l'arrière de l'édifice).

Cette analyse de chacun des deux pôles permet de les caractériser et de les distinguer l'un de l'autre :

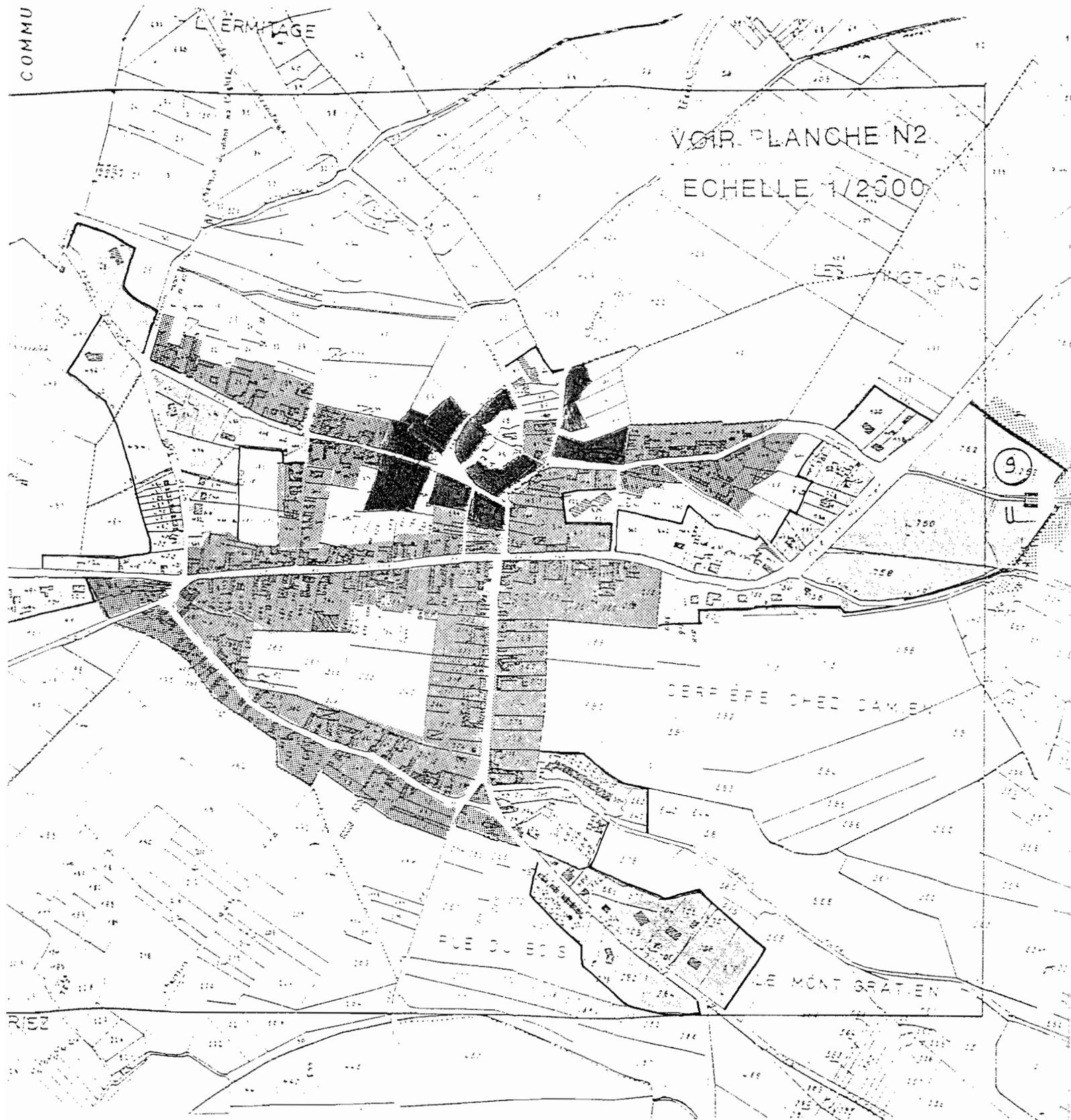
La place de la mairie comme espace distributeur d'activités.

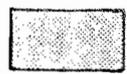
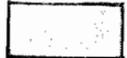
La place de la salle des fêtes comme espace centralisateur, animateur du coeur du village.

Il est à s'interroger sur la pertinence d'une liaison importante entre ces deux points forts du centre .

Ne serait- il pas plus judicieux de conserver à chacun leur autonomie tout en affirmant leur signalisation depuis les axes de circulation? (Traitement du carrefour de la Fontaine comme point de repère pour la place de la Mairie,)

ANCIENNETÉ DU BATI

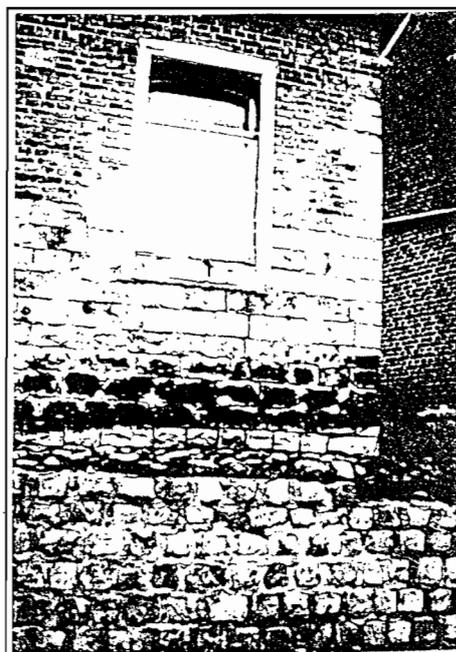
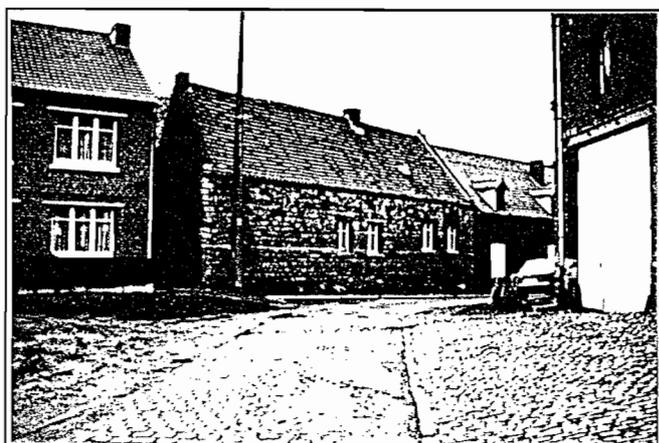


-  *Bati lié à la motte féodale* —
-  *Bati ancien* —
-  *Bati récent* —

SOIGNER L'IDENTITE DE LA COMMUNE

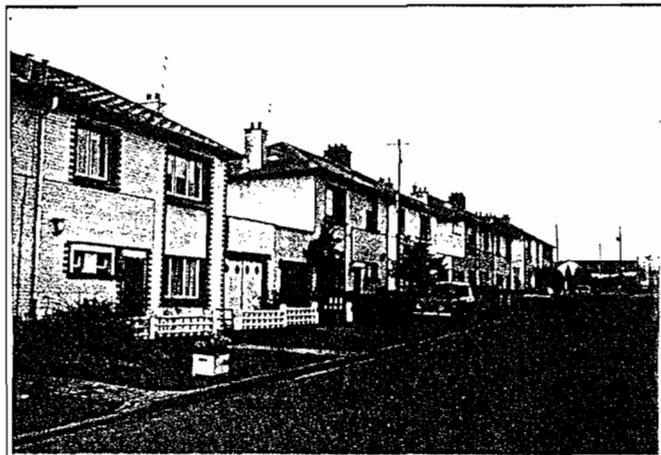
L'identité d'une commune est l'affaire de tous. Estrées est l'exemple d'un village possédant un patrimoine architectural riche. Il est du ressort de la municipalité de chercher à éveiller la conscience de ses habitants quant à la valeur de cet acquis et sa préservation. **L'idée d'une charte architecturale et paysagère à la disposition du public** peut alors devenir un élément important de cette sensibilisation. Grâce à la collecte indispensable de références existantes, le maître d'oeuvre aura à proposer des gammes de matériaux, des types de mise en oeuvre adaptés à diverses situations (rénovation, constructions nouvelles, ...)

Le centre d'Estrées recèle bon nombre de détails à classer tels ces façades de grès dont la base est passée au bitume ou le pavage de la place de la salle des fêtes,....



Il serait, par ailleurs intéressant d'attirer l'attention des particuliers sur leur participation à la mise en qualité de la frange entre domaine public et privé : seuils de portes, clôtures, murets,.... Une action incitative de la commune peut servir aux habitants à prendre ensuite le relais.

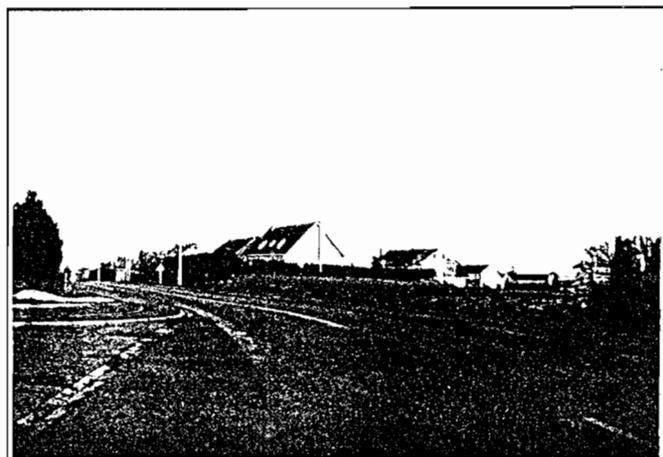
Habitat en bande le long du C.D.47



Nouveau cimetière



Lotissement G.M.F



L'identité d'un site passe aussi par sa cohérence globale.

Bien que possédant un centre ancien compact et assez homogène, Estrées rassemble plusieurs zones d'habitat récent périphériques, mal rattachées à la structure urbaine d'origine.

On relève en particulier un ensemble d'habitations en bande construites dans les années 50, le long du C.D.47 au Sud, une série de maisons individuelles sur lots libres à l'Ouest, un lotissement G.M.F à l'Est

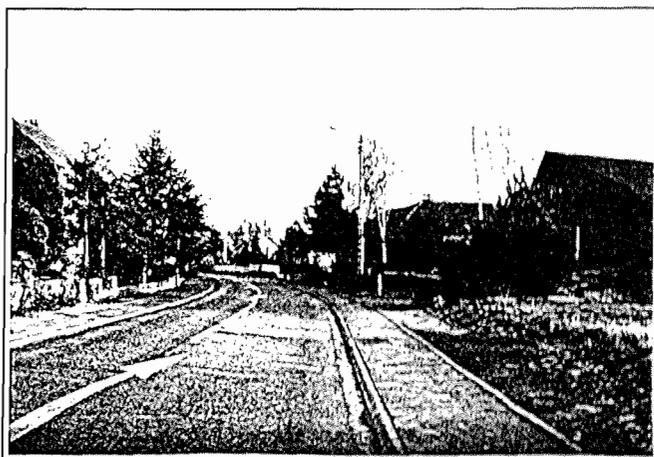
Ces constructions de type plutôt urbain s'opposent nettement aux fermes traditionnelles qui composent le centre. On constate que les modes de vie s'y démarquent aussi.

Cependant, l'amélioration de la qualité de ces quartiers ainsi que leur rapport au centre pourrait passer par le traitement de la voirie comme fil conducteur à caractère urbain et public assurant une meilleure transition entre les divers registres d'habitat. **L'aménagement des bas côtés du C.D.^{135 A}47** devra faire l'objet d'une recherche de mobilier urbain adapté, ou d'un vocabulaire à rythmer tout au long de l'axe routier menant vers le centre.

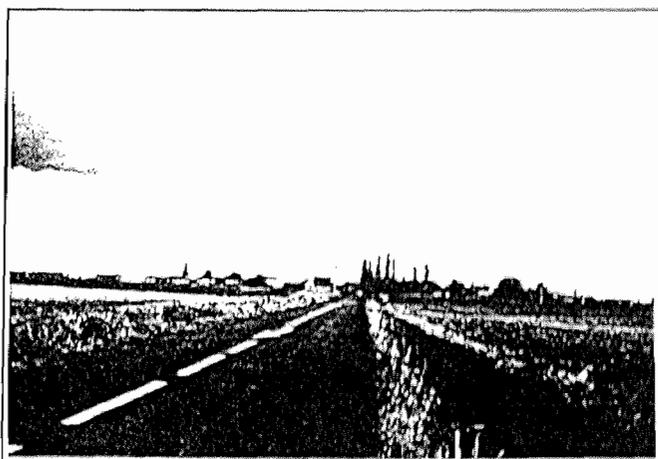
La position du nouveau cimetière, situé à l'extérieur des zones habitées, le fait aussi paraître très reclus, et peu accueillant, vu l'austérité de ses abords. L'animation du chemin qui y conduit, ainsi que la mise en valeur de ses abords directs (clôture, parvis, entrée), serait le garant de la requalification de ce lieu

Le lotissement G.M.F, par sa configuration autonome, participe peu à la voie le long de laquelle il se trouve (le CD 135). L'utilisation du vocabulaire végétal comme cordon entre village et lotissement pourrait aider à atténuer cette coupure.

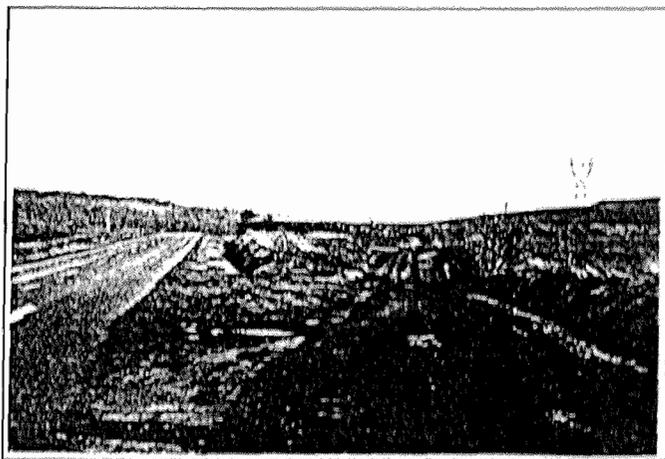
Un autre moyen pour ces lieux, d'afficher leur appartenance à la commune, est de les traiter comme de véritables entrées du village .



Entrée sur le C.D.135 par l'Est.
Une ambiance végétale à affirmer.



Entrée sur le C.D.135 par l'Ouest.
Accent à donner sur le caractère rural d'Estrées.



Dans la même optique, le délaissé de l'ancien tracé du C.D.135 à l'Est, pourra devenir un premier signal de l'approche du village.

ESPACES SPORT ET LOISIRS ET LIAISONS PIÉTONNES

- ① Ancienne sablière
- ② Terrain de foot
- ③ Terrain boisé proche du canal
- Chemins ruraux et de randonnée
- Réseau de venelles du village



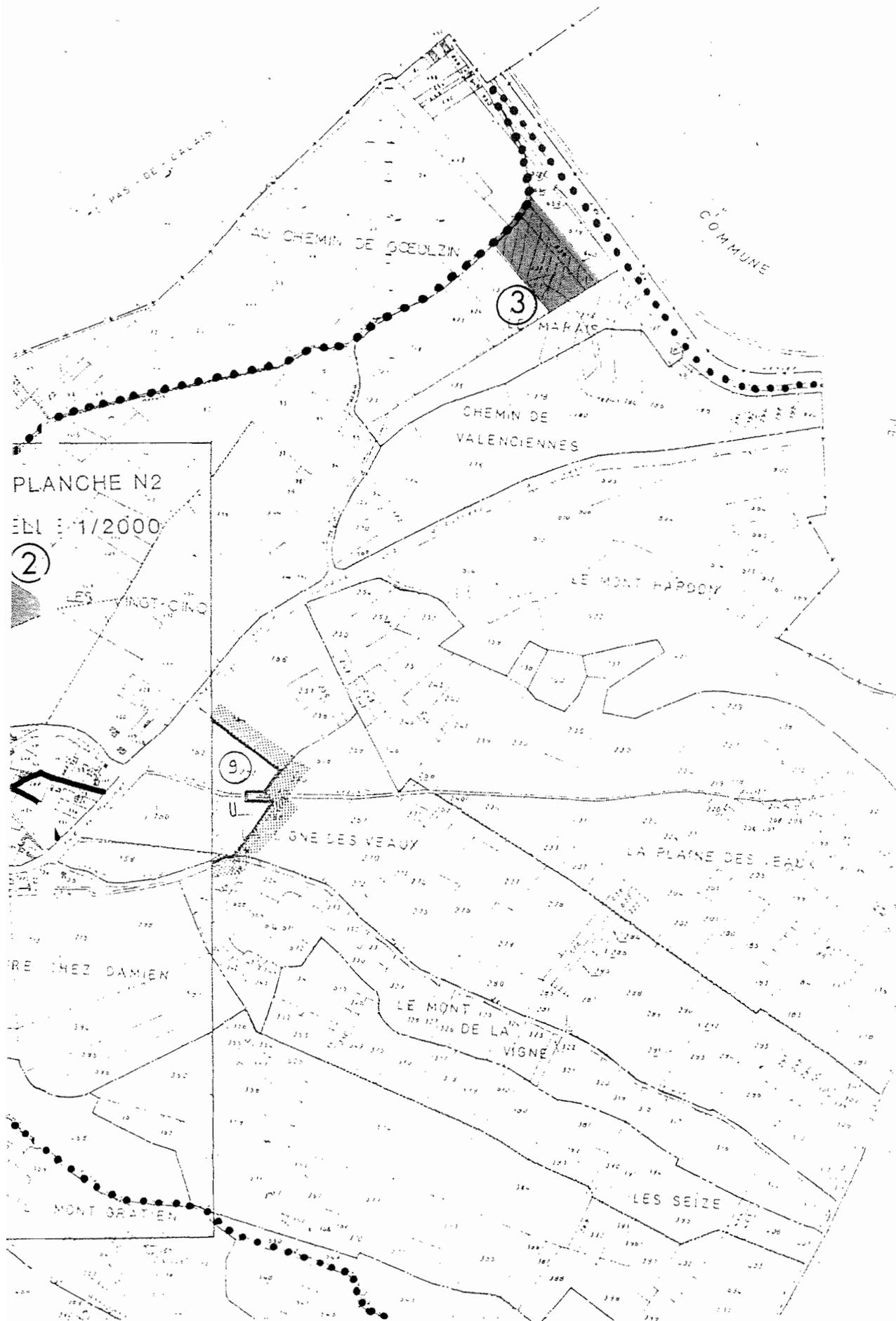


PLANCHE N2

Echelle 1/2000

②

③

⑨

DEVELOPPER ET INTEGRER LES ACTIVITES SPORT ET LOISIRS AU VILLAGE

Plusieurs points d'activités potentielles existent en dehors du village. Outre leur vocation à établir, il serait intéressant de tenter de les desservir grâce au développement du réseau piétonnier communal.

1- L'ancienne sablière :

Ce lieu, à proximité du coeur du bourg, est déjà fréquenté par les enfants du village. Non aménagé, source de dépôt d'ordures, il nécessite d'être réagencé en fonction d'un usage précis :

- Terrain de bicross
- Terrain d'aventure
-

2 - Le terrain de football :

Situé au Nord de la zone bâtie, il est plutôt isolé et mal signalé.

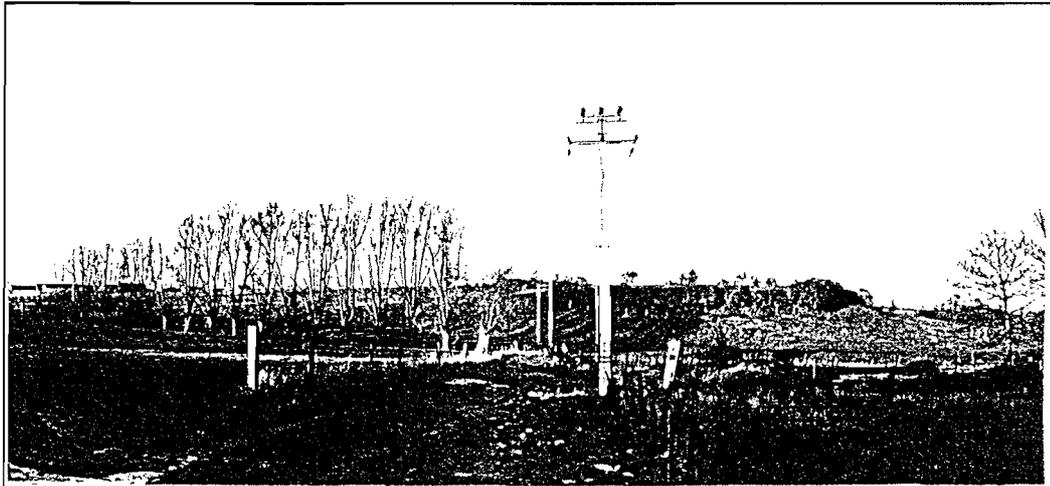
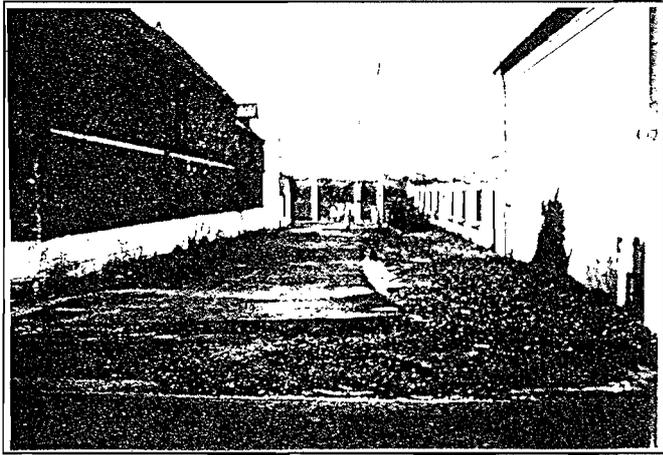
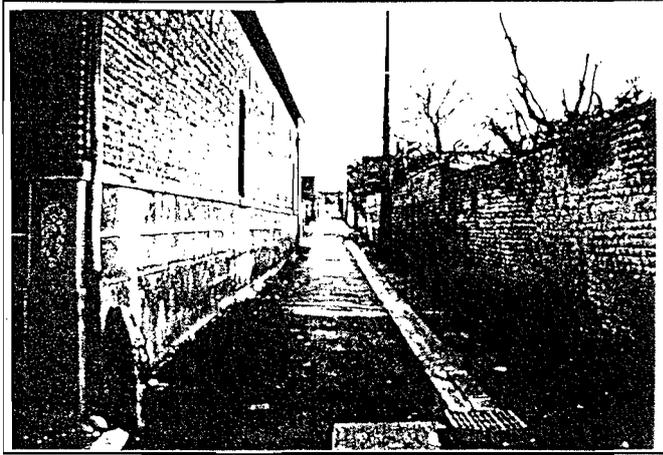
La municipalité vient d'y acquérir un morceau de terrain supplémentaire, de l'autre côté du chemin d'accès. Celui-ci va pouvoir accueillir une activité sportive complémentaire :

- Petit plateau d'évolution ou
- Jeu de boules ou
- Jeu de billon
-

3 - Le terrain de 30 ares près de la station d'épuration :

Cette surface boisée proche du canal, acquise récemment par la commune, représente un site potentiel d'activités liées aux chemins de randonnée, et notamment au chemin de halage passant tout près. On peut y envisager la création d'une halte repos/ pique nique pour marcheurs et randonneurs.

Une opération de balisage des chemins ruraux a été entamée sur la commune, mais interrompue par le remembrement. Il serait important de la reconduire en rapport avec les événements qui vont s'y dérouler.



Le réseau de ruelles et passages piétons du village, appartient aussi à ce système de communication et de découverte de la commune.

Leur repérage, la mise en valeur de leurs ambiances, seront autant de moyens de caractériser et rendre Estrées plus intime à ses habitants et visiteurs.

Sur le chapitre signalétique des voies de circulation et des entrées de village en particulier, une conivence entre maître d'oeuvre communal et intercommunal sera attendue au niveau du passage d'informations nécessaires à la bonne mise en forme des intentions communales.